

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 5 septembre 2006

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 21

Le **05/09/2006** à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Viry convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Jean-Pierre BUET, Maire.

Date de réunion

05/09/2006

Présents : M. Jean-Pierre BUET, Maire, Mmes Geneviève DEPRES, Fernande BOUILLARD, Martine DERONZIER, Mrs André BONAVENTURE, Gilles DECARRE, Pierre SAUTIER, adjoints, Mmes Véronique BETEMPS Maryline BURRIN, Marie-Hélène CHALUT, Anne SERTELON, Jocelyne VINCENT, Mrs Jérôme ANDREANI, Claude DURAND, Serge GRY, Jean MENU, Raymond NOVI, Damien PERREARD, Claude PIACENTINI, Alain TREMBLAIS conseillers, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de vingt-trois membres.

Date de convocation

28/08/2006

Procuration (s) : M. Lucien BARBIER à Pierre SAUTIER

Absent(s) : Mmes Laurence BAZIN, Nicole CHEVALLAY et M. Lucien BARBIER

Date d'affichage

06/10/2006

Secrétaire de séance : Anne SERTELON

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 juillet 2006 est entériné à l'unanimité.

1 INFORMATION CONSEIL MUNICIPAL – Déclaration d'intérêt général – Contrat rivière

Le contrat « rivière » géré par la Communauté de Communes du Genevois prévoit la réalisation de travaux de restauration et d'entretien des berges et des lit des cours d'eau situés sur différentes communes du bassin versant français entre Arve et Rhône. M. le Maire informe le conseil municipal que ce projet a été déclaré d'intérêt général par M. le Préfet de la Haute-Savoie.

2 ZAC DU CENTRE – Mise à jour étude impact – modalités de concertation

Pour réaliser les acquisitions foncières nécessaires au projet d'aménagement « ZAC du Centre », la commune a chargé la SEDHS d'élaborer un dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.). Parmi les pièces obligatoires figure une étude d'impact.

Cette étude d'impact est issue du dossier de création de la ZAC approuvé en 2002. Elle ne peut pas être reprise en l'état et doit être réactualisée de manière à prendre en compte les évolutions intervenues dans le périmètre de la ZAC durant ces quatre dernières années. Le dossier de création doit ainsi être modifié

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de définir les modalités de concertation à mettre en place :

1. Le dossier de création modificatif sera mis à la disposition du public dans les locaux de la mairie du 13 novembre au 15 décembre 2006 inclus aux heures d'ouverture au public (lundi, mercredi, jeudi : 13h30 à 17h00 ; mardi : 13h30 à 18h30, vendredi : 8h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00).
2. Un registre destiné à recueillir les observations du public sera mis à disposition.
3. Une permanence d'élus sera organisée le 25 novembre 2006 en mairie de 10h00 à 12h00.
4. La population sera informée par une lettre municipale d'information « Viry-infos ».
5. Une mention en sera insérée en caractères apparents dans 2 journaux (Dauphiné et Messenger).
6. La présente délibération sera adressée à M. le Préfet et affichée pendant un mois en mairie.

3 TEPPES DE LA REPENTANCE – Avenant au protocole d'accord

Le protocole d'accord relatif à la protection des « Teppes de la repentance » conclu entre la Commune de Viry et Mme Eva Lundin a été signé. M. le Maire propose au conseil municipal un avenant à ce protocole portant, d'une part, sur le 1^{er} paragraphe du préalable afin de préciser les contenances des parcelles appartenant à Mme Lundin et d'autre part sur la suppression des paragraphes 2 et 3 du même préalable. L'assemblée, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise M. le Maire à le signer.

4 COPROPRIETE DES COULERINS – Convention d’occupation

L'aménagement du parking communal situé rue du Marronnier vient de s'achever. A l'occasion de ces travaux, la commune a fait réaliser une couche de béton bitumeux sur une petite partie de la parcelle B2091 appartenant à la copropriété des Coulerins et située entre la boulangerie et le commerce de M. SAUTIER. En effet, il apparaissait dommage de laisser cette partie de la place dans son état initial alors que l'ensemble du secteur était refait à neuf.

La copropriété des Coulerins consultée sur ce point avant le commencement des travaux a donné son accord à la commune. En contrepartie, la copropriété l'a autorisé à utiliser la partie de la parcelle aménagée pour un usage de stationnement.

Il convient aujourd'hui de régulariser cette situation par la signature d'une convention. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

5 PROPRIETE COMMUNALE – « CHEMIN DE THAIRY » - Cession à la Commune de Soral

M. le Maire rappelle que suite au raccordement des autoroutes avec la douane de Bardonnex, des échanges fonciers ont été réalisés entre différentes communes du secteur. Dans ce cadre, la commune de Soral a proposé à la commune de Viry d'acheter la parcelle dénommée « Chemin rural de Thairy » qui part du village de Soral et dessert un vignoble situé à proximité, exploité en priorité par les Soraliens.

L'assemblée, à l'unanimité, accepte de vendre le chemin de 1 292 m², au prix de 4 528,34 €.

6 PROPRIETE COMMUNALE – PARCELLE B n°45 – 46 – Cession à la SCI Laura et Lucie

Les travaux de la R.N. 206 réalisés en 1979, prévoyaient la cession à la commune d'une partie de la parcelle B46 appartenant à la SCI « Laura et Lucie » pour l'élargissement de chaussée. Cette cession n'ayant pas encore été réalisée, il est proposé à l'assemblée de procéder à un échange sans soulte entre la Commune de Viry et la SCI « Laura et Lucie » :

- Cession de 16 m² de la parcelle B46 au profit de la commune ;
- Cessions de 3 m² de la parcelle B45 et de 20 m² de la parcelle B2088 au profit de la SCI.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cet acte d'échange et autorise M. le Maire à le signer.

7 CARRIERES DU SALEVE – Cession à la Commune – Parcelle Z.A. « des Tattes »

Le secteur situé en face de la Z.A.C. des Grands Champs Sud est le cadre de nombreux projets :

- Réalisation de la plate forme FRET par R.F.F. et S.C.N.F. ;
- Réalisation d'un embranchement ferroviaire desservant la parcelle « Carrières du Salève » ;
- Extension de la société Savoie Grains.

Pour permettre leurs réalisations, il s'avère nécessaire de supprimer le chemin communal dit « chemin latéral » d'une superficie de 14a 35ca et de rétablir l'accès aux parcelles desservies par ce dernier, en bordure de la propriété de la S.A.R.L. « Carrières du Salève ». Contactée sur ce point, la société a proposé de céder au profit de la commune les parcelles suivantes : ZC 317, ZC 204, ZC 4, ZC 191 et ZC 192 pour un superficie totale de 9 a et 99 ca. De plus, la suppression du « chemin latéral » suppose la réalisation d'une enquête publique préalable de déclassement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de la S.A.R.L. « Carrières du Salève » et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de ce dossier.

8 ASSURANCE MULTIRISQUES DE LA COMMUNE – Modification du contrat AXA

Le contrat d'assurance multirisques de la commune a été mis à jour sur quelques points (nombre d'agents, patrimoine bâti, etc.). La somme consacrée par la commune pour couvrir son patrimoine et une partie de ses activités passera ainsi de 14 700 € (valeur 2005) à près de 18 500 € pour 2007.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve les modifications apportées au contrat initial et autorise M. le Maire à le signer.

9 SOCIETE NEOPOST – Convention

Le contrat d'abonnement et de maintenance relatif la mise à disposition d'une machine à affranchir et d'une balance par la société « Néopost » pour un coût annuel de 901 € H.T. est approuvé à l'unanimité.

10 CANTINE SCOLAIRE – Acquisition de matériel – Participation financière SODEXHO

Les effectifs de la cantine scolaire n'ont cessé de croître ces dernières années, impliquant une utilisation de plus en plus intensive du matériel de la cuisine centrale. La capacité de la cellule de refroidissement est aujourd'hui sous-dimensionnée : elle ne compte que deux emplacements pour plaques « gastro », ce qui ralentit les opérations de refroidissement des plats. La commune a donc fait l'acquisition d'une unité de refroidissement plus grande (10 emplacements) en informant le prestataire en place du gain de productivité engendré par ce nouveau matériel. Contacté sur ce point, la société SODEXHO a proposé de participer à l'acquisition du matériel à hauteur de 2 500 € T.T.C..

L'assemblée accepte à l'unanimité cette participation.

11 SYNDICAT MIXTE DU CONTRAT RIVIERE DES USSES – Adhésion de la Communauté de Communes du Genevois

La mise en œuvre du projet de contrat de rivière sur le bassin versant des « Usse », implique la création d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale chargé de l'élaboration du projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes du Genevois au futur Syndicat Mixte d'Etude du Contrat de Rivières des « Usse ».

12 BIOTOPES – Convention tripartite VIRY/ASTERS/SIAV

La commune, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache et l'association « ASTERS » souhaitent s'associer pour gérer les espaces naturels situés sur le territoire de Viry (Teppes de la Repentance, Crêt de Puits et Vigne des Pères).

L'assemblée, à l'unanimité, approuve le projet de partenariat proposé et autorise M. le Maire à la signer.

13 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – Election commission permanente

M. le Maire propose à l'assemblée d'élire une commission d'appel d'offres permanente, composée de six personnes. A l'issue du scrutin, les conseillers suivants ont été élus :

- Membres titulaires : André BONAVENTURE, Raymond NOVI, Pierre SAUTIER
- Membres suppléants : Lucien BARBIER, Gilles DECARRE, Fernande BOUILLARD

14 BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – Création du service

Le service public de bibliothèque est assuré par l'association « Viry Lire » depuis plusieurs années. La gestion des bibliothèques se professionnalisant, l'association a manifesté son souhait de ne plus gérer la partie financière de ce service. Il convient donc de municipaliser la bibliothèque et de créer à cette occasion une commission spécifique composée de conseillers municipaux et de membres de l'association.

L'association « Viry-Lire » a désigné Mmes Françoise FORTI, Brigitte MONSIGNY, Thérèse MAYOR et Florence BARBIER.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner les représentants communaux suivants : Mmes Geneviève DEPRES, Véronique BETEMPS, Maryline BURRIN et Martine DERONZIER.

15 MJC – CONTRAT « TEMPS LIBRES » – Salaires animateurs avril-juin 2006

Dans le cadre du Contrat « Temps Libres », l'assemblée décide de rembourser à la M.J.C. les salaires des animateurs pour les périodes d'avril à juin 2006, soit la somme de 9 243,43 €.

16 APE MALAGNY – Subvention voyage scolaire

Une classe verte a été organisée par les institutrices de l'école primaire de Malagny. L'assemblée, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 492,50 € pour le financement de ce voyage.

17 COMICE AGRICOLE – Demande de subvention

Les jeunes agriculteurs de Frangy/Seysse organisent le 15 octobre prochain un comice agricole. A cette occasion, ils sollicitent une participation de la commune de VIRY sous la forme d'une subvention ou de lots. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de leur verser une subvention d'un montant de 150 €.

18 BUDGET GENERAL (M14) – Virements de crédits

L'assemblée approuve, à l'unanimité, les virements de crédits suivants :

- Objet** : surcoût des travaux (environ 60 000 €) sur la R.D. 34 – La Côte

SECTION D'INVESTISSEMENT

Articles	Dépenses
23151	+ 60 000 €
21312	- 50 000 €
2111	- 10 000 €

- Objet** : remboursement de T.L.E.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Articles	Dépenses
1023	+ 650 €
2135	- 650 €

19 BUDGET ANNEXE ZAC DU CENTRE – Ouvertures de crédits

L'assemblée approuve, à l'unanimité, les ouvertures de crédits suivants :

Objet : réalisation d'un emprunt pour l'acquisition de la parcelle CHAUMONTET et la participation pour prise de possession anticipée de terrain (E.P.F).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Articles	Dépenses	Recettes
6015	85 000 €	
6045	120 000 €	
7133		205 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Articles	Dépenses	Recette
3351	205 000€	
1641		205 000 €

20 BUDGET EAU – Virements de crédits

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits nécessaires pour passer les écritures d'amortissement, à savoir :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Articles	Dépenses	Recettes
13915		100 422,00 €
2813		1 084,00 €
2808		2 800,00 €
2815		92 040,00 €
2818		4 498,00 €
TOTAL	- €	- €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Articles	Dépenses	Recettes
6811	1,00 €	
6068	1,00 €	
TOTAL	- €	- €

21 TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT – Demande de remise gracieuse pénalités de retard

Le conseil municipal accepte les demandes de remise gracieuse des pénalités de retard suivantes :

- ✓ M. et Mme LACHAVANNE pour la somme de 118 €. (ont voté contre : Betemps, Depres, Deronzier, Gry, Perreard, Tremblais, Vincent) ;
- ✓ SCI VIROISE pour la somme de 152 € (ont voté contre : Andreani, Depres, Vincent).

22 PERSONNEL COMMUNAL – Modification de poste

Suite à la demande de la directrice de l'école maternelle, il est proposé à l'assemblée d'augmenter le temps de travail du poste d'agent des services techniques d'une heure par jour d'école et de trois heures par samedi travaillé.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

23 MEDECINE ET PREVENTION – Convention d'adhésion – CDG 74

Compte tenu de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires, il est proposé à l'assemblée de conclure une nouvelle convention d'adhésion au service de médecine de prévention du CDG 74.

Dans ce cadre, la commune confie au CDG 74, pour une durée de trois ans, le soin de mettre en œuvre au bénéfice de ses agents titulaires, stagiaires et non titulaires, les mesures découlant de l'obligation de disposer d'un service de médecine professionnelle. Ces mesures concernent notamment le suivi médical des agents et l'action du médecin de prévention sur le milieu professionnel.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve la convention telle que proposée et autorise M. le Maire à la signer.

24 AGIRE 74 – Convention de mise à disposition

Il est rappelé à l'assemblée que dans le cadre des chantiers d'insertion, la commune a conclu une convention d'adhésion et une convention de partenariat avec l'association « AGIRE ». Les services techniques de la commune devant accueillir prochainement un salarié de l'association, il est nécessaire de conclure une convention avec « AGIRE » qui précisera les conditions de la mise à disposition.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve la convention présentée et autorise M. le Maire à la signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Le Maire

Signé

Jean-Pierre BUET